



CHARTRE D'ACCUEIL DE L'ACM LEI MOUSSI

« Dans ce centre, on s'amuse, on apprend, on rit, on fait des erreurs, on s'excuse, on pardonne, on reste poli »

Les droits :

- Jouer
- Se sentir en confiance et en sécurité
- Exprimer ses émotions dans le respect des autres
- Explorer différents domaines d'activités



Projet éducatif de l'association (rappel) :

- Favoriser son développement personnel,
- Garantir l'approche ludique des activités,
- Assurer sa sécurité physique et morale en toutes circonstances,
- Acquérir une autonomie progressive avec la découverte de sa personnalité et responsabilités à travers des activités adaptées,
- Participer à la vie de groupe, s'ouvrir à la vie sociale dans le respect mutuel d'autrui.

Les devoirs :

Locaux et matériels :

L'enfant s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition, à ranger les jeux après chaque utilisation.

Attitude :

L'enfant s'engage à rester poli, à bannir toutes formes de violence (verbale et physique), à être à l'écoute des animateurs.

Quelques mots clés : RESPECT, TOLÉRANCE, PARTAGE, ÉCOUTE, ENTRAIDE

Vie en collectivité :

L'enfant s'engage à participer aux tâches qui incombent à la vie en collectivité (débarrasser, ranger les salles et les jeux, etc.). Il s'engage également à respecter les règles d'hygiène obligatoires.



Sécurité :

L'enfant s'engage à rester dans l'enceinte de l'accueil de loisirs, à informer les animateurs de tout accident ou situation dangereuse.

Écologie :

L'enfant s'engage à participer à une approche éco-citoyenne au sein de la structure et au respect de l'environnement (tri des déchets, recyclage...).

Participation et engagement des familles :

Les familles sont invitées à participer à la vie de l'association et au fonctionnement de l'accueil de loisirs (accompagnement aux sorties, aide à l'organisation d'actions d'auto-financement, dons de jouets/livres, ...) et à proposer leur candidature en qualité de membres du bureau en cas de disponibilité.

Les enfants sont priés de respecter ces règles de vie de l'accueil de loisirs qui ont été élaborées par l'équipe d'animation et la Direction. Ces règles leur sont régulièrement rappelées tout au long du séjour. En cas de manquement à celles-ci, la Direction en informera les familles concernées. En concertation avec l'équipe d'animation et avec l'accord du bureau de l'association, la Direction se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant qui n'aurait pas respecté ces règles.

La sanction pour mise en danger de la vie d'autrui, sera **la convocation immédiate des parents et un jour d'exclusion**, la prestation ne sera pas remboursée.

La sanction en cas de **troisième et dernier rappel oral** concernant :

- Une insulte,
- Un comportement irrespectueux,
- Dégradation du matériel,

sera d'un jour d'exclusion, la prestation ne sera pas remboursée.

Une exclusion définitive interviendra **à partir du 2ème renvoi**.



La Direction.



Nous
soussignons.....

Parents de(s) l'enfant(s).....

Déclarons avoir pris connaissance de la Charte d'accueil et de
fonctionnement de l'ACM Leï Moussi et être en accord avec celle-ci.

Fait à

le

Signature